

GRILLE DES TARIFS IMMO COM

LOCATION A USAGE PROFESSIONNEL:

Les frais d'agence sont de 15% du loyer annuel TTC et sont exclusivement à la charge du PRENEUR à BAIL.

VENTE DE BIEN IMMOBILIER :

- De 0 à 300 000 euros les frais sont de 10%. TTC du prix de vente
- De 300 000 à 500 000 euros les frais sont de 8%. TTC du prix de vente
- De 500 000 à 1 000 000 euros les frais sont de 6%. TTC du prix de vente
- Au-delà de 1 000 000 euros les tarifs sont de 5 % TTC du prix de vente

Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils sont calculés sur le net vendeur et payables le jour de la signature de l'acte de vente authentique chez le notaire.